

La carte Cap'Sol est un titre de transport permettant la libre circulation sur le réseau Cap'Bus à son titulaire, ainsi qu'à ses ayants droits (enfants à charge de moins de 12 ans), valable 1 an à compter du 1er mars 2023 jusqu'au 29 février 2024. Une participation de 5 € est demandée par carte créée.

Elle est accordée sous conditions de statuts (personnes âgées +65 ans, anciens combattants, bénéficiaires RSA sans activité professionnelle, bénéficiaires ASS, handicapés à +80%), de domiciliation (résidence principale sur le territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée), et de ressources (avoir une cotisation d'impôt sur le revenu nulle, non imposable).

Ce formulaire sera renvoyé, par voie postale uniquement, complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Service Mobilités & Transports
22 avenue du 3e Millénaire – 34630 Saint-Thibéry

L'acceptation, le refus, ou la mise en attente fait l'objet d'un courrier (délai de 3 semaines maximum).

PIECES A FOURNIR (1 formulaire par personne) :

- 1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (livret de famille si enfant à charge de moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture internet ou EDF
- Photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition (2022)

PIECES COMPLEMENTAIRES : RSA, ASS, Handicapé à +80%

- Personne handicapée à +80% :
 - 1 photocopie recto/verso de la carte d'invalidité à plus de 80 %
 - Notification de versement de l'AAH de moins de 3 mois
- Bénéficiaire ASS :
 - Notification de versement de l'ASS de moins de 3 mois.
- Bénéficiaire RSA (sans activité professionnelle)
 - Notification de versement du RSA de moins de 3 mois.

Pour obtenir une réponse plus rapide, ne pas découper, ne pas agraffer les justificatifs demandés.

PARTIE A COMPLETER

NOM / PRENOM DU BENEFICIAIRE :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE :